

DEVIS GRATUIT (Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.)



ENTRETIEN DU DOMICILE ET DU LINGE

Minimum de 2 heures consécutives par intervention – TVA à 10%

PRESTATIONS	Tarif horaire TTC ¹	Après avantage fiscal ²	Tarif horaire € HT
Frais de gestion mensuel : 10 € TTC (soit 5€ après déduction fiscale)			
Prestations régulières			
Tarif horaire	32.90 €	16.45 €	29.91 €
Prestations ponctuelles			
Tarif horaire	36.00 €	18.00 €	32.73 €
Option apport de produits d'entretien et matériel	20.00 €	10.00 €	18.18 €



GARDE D'ENFANTS

Minimum de 2 heures consécutives par intervention - TVA à 10%

Enfants de + 3 ans			
PRESTATIONS	Tarif horaire TTC ¹	Après réduction fiscale ²	Tarif horaire € HT
ADHESION ANNUELLE : 85 € TTC (soit 42.50 € après déduction fiscale)			
Prestations régulières			
Tarif horaire	31.80 €	15.90 €	28.91 €
Prestations ponctuelles			
Tarif horaire	34.20 €	17.10 €	31.09 €
Tarifs de nuit (de 21h à 6h)	+ 25 % + 100 % 0.80 ct/km		
Tarifs du dimanche			
Indemnités kilométriques (en cas de transports des enfants)			



SERVICES A LA PERSONNE AGEE et à LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

TVA à 5.5%

PRESTATIONS	Tarif horaire TTC ³	Après réduction fiscale ²	Tarif horaire € HT
FRAIS DE DOSSIER : 0 €			
Prestations régulières			
Aide Humaine : lien social	31.75 €	15.88 €	30.09 €
Aide Humaine : actes essentiels à la vie quotidienne (aide à la toilette, aide à la mobilité, ...) > 2H	33.00 €	16.50 €	31.28 €
Aide Humaine : actes essentiels à la vie quotidienne (aide à la toilette, aide à la mobilité, ...) < 2H	34.15 €	17.08 €	32.37 €
Prestations ponctuelles			
Prestations ponctuelles	37.15 €	18.58 €	35.21 €
Mutuelles et caisses de retraite	Cf convention		
Tarifs de nuit (21h à 6h) et Jours fériés	+25 %		
Tarifs du dimanche + 01/mai et du 25 décembre	+100 %		

1 - Les taux TTC incluent une TVA à 10% sur les services à la personne

2 - Selon la loi de finances en vigueur (article 199 sexdécies du CGI, sous réserve de modification de la législation)

3- Les taux TTC incluent une TVA à 5,5% pour les prestations exclusivement liées à la dépendance des personnes âgées ou handicapées, qui sont dans l'incapacité d'accomplir les gestes essentiels de la vie quotidienne.